

Ressources Handicap Formation Provence Alpes Côte d'Azur



PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICES



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR



MINISTÈRE DU TRAVAIL

HAUT-COMMISSARIAT
AUX COMPÉTENCES
ET À L'INCLUSION
PAR L'EMPLOI



**Ressources Handicap
Formation**

RÉGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



agefiph

**ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées**

Présentation des intervenants



Agefiph :

Aline DA DALTO - 06 25 13 74 62

et

Hélène PATRY-HEINTZ - 06 21 31 32 01

Chargées d'Etudes et de Développement

Agefiph Provence-Alpes-Côte d'Azur





Sommaire



- L'Agefiph
- Quizz
- La Ressource Handicap Formation
- Un nouveau service
- Le contexte légal
- Accessibilité vs Compensation
- En région Provence Alpes Côte d'Azur
- L'offre de services
- Faire avec les acteurs
- Accompagnement des organismes de formation
- Un appui pour les situations individuelles
- Zoom sur les moyens de compensation
- Professionnaliser les acteurs de la formation
- Animer le réseau des Référénts handicap
- Capitaliser les ressources et les pratiques
- Échanges
- Contacts

L' Agefiph



Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées
créée en 1987

- Développer l'emploi des personnes en situation de handicap auprès des entreprises privées
- Délivrer des services et des aides financières
- Soutenir l'intégration du handicap dans les politiques publiques de l'emploi, de la formation et de la santé au travail

Quizz



- A vous de jouer !!!



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR



MINISTÈRE DU TRAVAIL

HAUT-COMMISSARIAT
AUX COMPÉTENCES
ET À L'INCLUSION
PAR L'EMPLOI

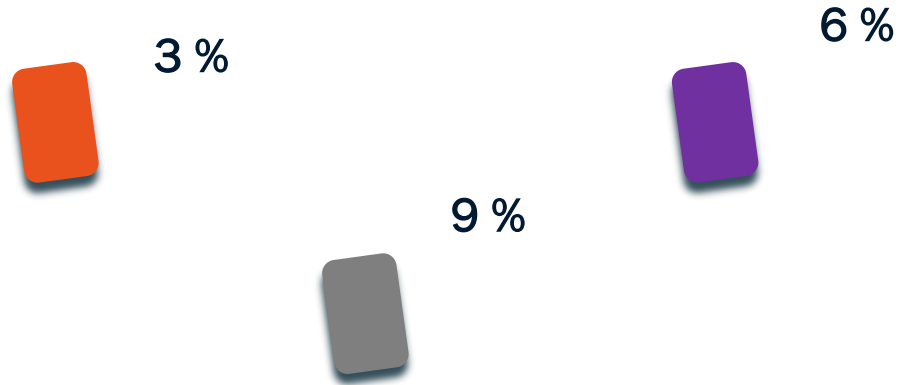
RÉGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR





Question 1

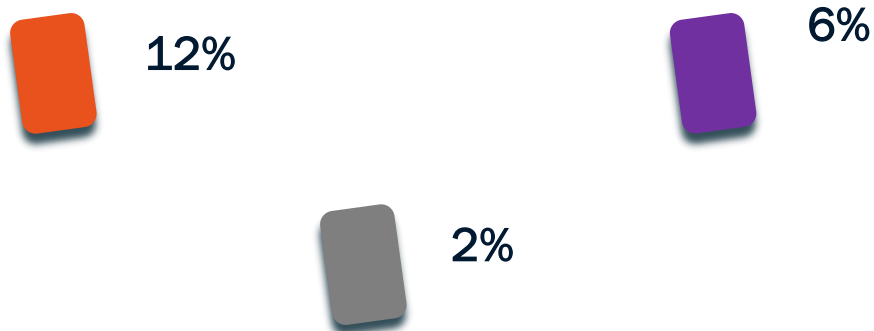
- Quelle est, en pourcentage, l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés dans les entreprises de plus de 20 salariés en France ?





Question 2

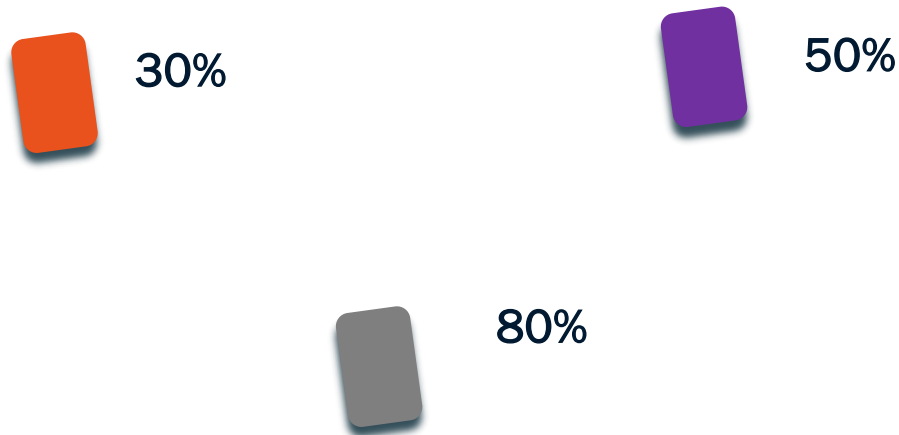
- Quel est le pourcentage de personnes en fauteuil roulant parmi les personnes handicapées en France ?





Question 3

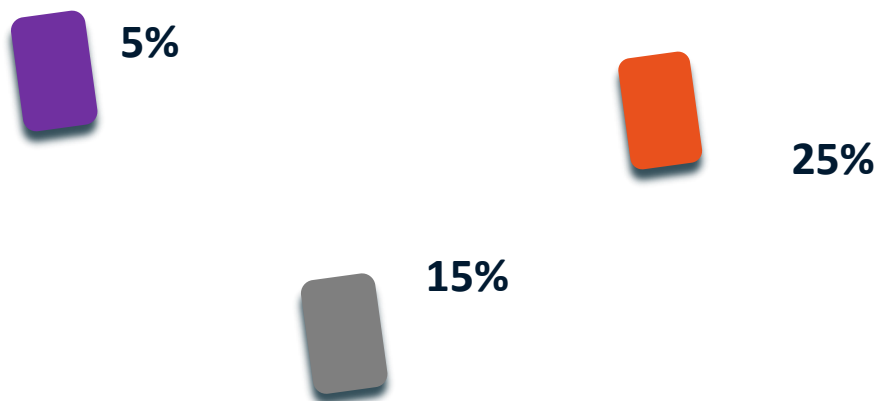
- Parmi les personnes en situation de handicap, combien ont un handicap non visible?





Question 4

- Quel est le pourcentage de personnes handicapées ayant acquis leur handicap à la naissance ou durant l'enfance ?



Question 5



- D'après vous, parmi les personnes suivantes, lesquelles peuvent bénéficier du statut de travailleur handicapé



Un maître nageur allergique au chlore ?



Un ingénieur mal entendant



Une secrétaire souffrant de diabète



La Ressource Handicap Formation



Un nouveau service



POURQUOI ?

- Faciliter l'accès des personnes handicapées aux formations de droit commun
- Sécuriser leur parcours de formation en apportant des solutions en matière de compensation du handicap
- Rendre l'appareil de formation régional plus inclusif

POUR QUI ?

- Pour tout organisme de formation professionnelle et CFA souhaitant développer sa capacité à accueillir des personnes en situation de handicap
- Pour tout référent de parcours identifiant des écarts entre les contraintes de la formation et les répercussions du handicap de la personne
- Pour tout demandeur d'emploi, salarié ou alternant, relevant de l'offre d'intervention de l'Agefiph, porteur d'un projet de formation validé



Le contexte légal



L'accessibilité : un devoir de société posé par la loi

La compensation : un droit inscrit dans la loi

Des obligations légales des organismes de formation

La qualité des formations : QUALIOPI

Accessibilité / Compensation ?



Traitement identique pour tous
= Discrimination



Compensation



Accessibilité

Aides à la personne
permettant de limiter les
effets de sa pathologie

Adaptations de
l'environnement permettant
de réduire les obstacles à la
participation de personnes
handicapées

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Un engagement partenarial entre le Conseil Régional Sud l'Agefiph et le FIPHFP

- Un accord cadre quadriennal signé fin 2017 intitulé « Gagner la bataille pour l'emploi des personnes handicapées »
- Un axe « Favoriser l'emploi par la formation » dont l'ambition est d'augmenter l'accès à l'emploi des personnes handicapées par la voie de la formation et sécuriser les parcours
- L'objectif général visé est d'augmenter la part des personnes handicapées dans les différents dispositifs de formation de la Région : de 5,92% (situation 2016) à 8,2% (le taux de personnes handicapées dans la demande d'emploi régionale à fin mars 2017).
- Concrétiser la dimension inclusive du droit commun

L'offre de service



- Appui à la professionnalisation des acteurs de la formation
 - Construction d'un catalogue de formation
 - Animation d'un réseau de référents handicaps
 - Création d'un centre de ressources et d'une plateforme collaborative numériques
- Appui au développement d'une démarche d'accessibilité auprès des organismes de formation, CFA et Instituts
- Un appui aux situations individuelles de formation
 - Un rôle d'information-conseil et de facilitateur de l'articulation prescripteurs et OF/CFA par un appui méthodologique

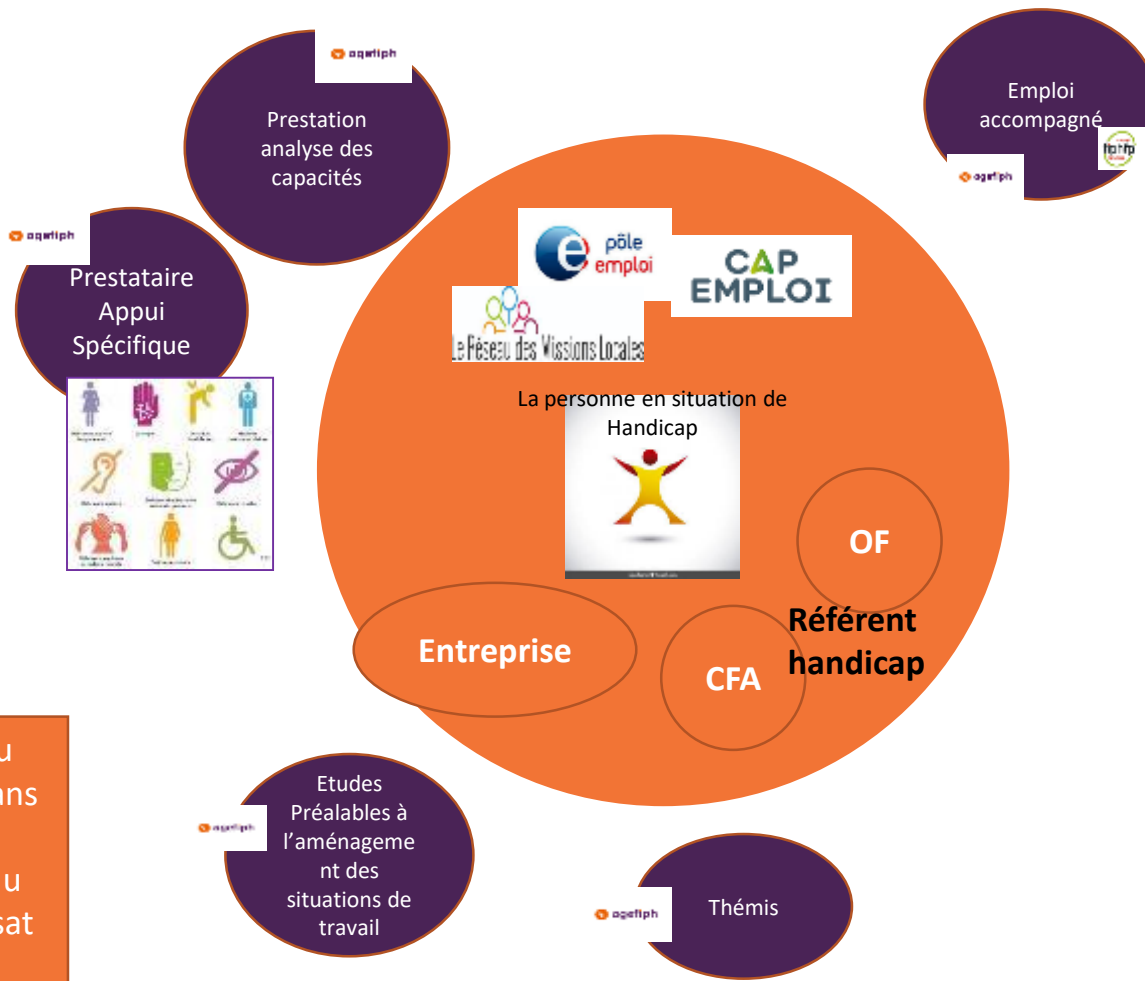
Faire avec les acteurs



Etat

Région

MDPH



Acteurs du maintien dans l'emploi :
Médecin du travail, Carsat
...



Accompagnement des organismes de formation

Offre de Conseil et d'Accompagnement des OF - CFA

- Information / Orientation / Conseil
- Diagnostic action
- Accompagnement à la mise en œuvre du plan d'action pour développer leur capacité à accueillir des personnes en situation de handicap



P.A.S

(prestations d'appui spécifiques)

- Pour chaque typologie de handicap, la possibilité de prévenir / anticiper les ruptures
- Possibilité de prévenir / anticiper les ruptures (appui d'expert à l'identification et mise en œuvre des moyens de compensation)

EPAAST

(Etude préalable à l'aménagement des situations de travail)

- Intervention ergonomique destinée **aux situations** :
- **Complexes (environnement de travail, de l'organisation des postes, de la polyvalence, multiplicité des situations de travail...**
- **Appelant une réflexion** et une intervention touchant à l'organisation plus générale du travail

Pour orienter une personne sur ce dispositif => Cap emploi, Pôle emploi ou la Mission Locale transmet la **fiche de prescription au prescripteur (P.A.S)** ou à l'Agefiph (EPAAST)



Interventions sur site dans le cadre de situations individuelles

**APPUYER LES
ACTEURS EN PLACE ET
METTRE EN RELATION
POUR LA BONNE
COORDINATION DES
INTERVENANTS ET
DES OUTILS**

- Analyse de la demande (Identification des acteurs)
- Identification des besoins
- Diagnostic partagé
- Solutions de compensation
- Suivi de la situation



Zoom sur les moyens de compensation

UN APERCU DES AIDES MOBILISABLES

- Aide au parcours de formation
- Aide technique (Achat d'équipement spécifique)
- Aide prothèses auditives
- Aide aux déplacements (Aménagements, transports adaptés)
- Aide humaine
- Surcoût pédagogique



Exemple de situation



Appuyer la professionnalisation des acteurs de la formation



**FAIRE MONTER EN
COMPÉTENCES LES
ACTEURS DE LA
FORMATION**

- Accompagnement
 - Diagnostic accessibilité
- Financement de :
 - ❖ Sensibilisation des équipes
 - ❖ Formation des référents handicaps
- Premier niveau d'informations sur QUALIOPI

carif.
espace-compétences

Animer un réseau de référents handicap sur le territoire



**INFORMER, ANIMER
ET METTRE EN RÉSEAU
LES ACTEURS DE
FORMATION**

- Ateliers d'analyse de pratiques professionnelles, rencontres d'experts du handicap
- Ateliers de partage d'expériences et de réflexions concertées
- Ateliers sur les territoires pour sensibiliser et professionnaliser

Capitaliser les ressources et les pratiques



EN COURS

OUTILLER LES ACTEURS
ET MUTUALISER LES
RESSOURCES

- Mise à jour de la liste de référents handicap par territoire
- Cartographie et annuaire des différents partenaires
- Création d'un centre de ressources (fiches techniques, site dédié)
- Développement de plateformes de prêt de matériel



Vos besoins / vos propositions ?



La Ressource Handicap Formation



Merci de votre attention

Pour toutes questions, remarques ou prises de contact :

rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr

04.42.95.15.50

